



REQUALIFICATION DU BOULEVARD RAYMOND POINCARÉ

Dans le cadre de son programme d'amélioration de la voirie, Rennes Métropole va aménager le boulevard Raymond Poincaré, dans la partie longeant le parc de Maurepas.

La requalification du boulevard présentée en réunion publique le 1^{er} décembre 2022 consistera à (voir plan en page centrale) :

- 1 Aménager une piste cyclable bidirectionnelle de couleur beige, en rive ouest côté parc de Maurepas
- 2 Rénover le revêtement du trottoir en rive est et aménager les entrées charretières en pavés granit
- 3 Créer des ilots d'espaces verts et végétaliser les espaces aux pieds des arbres (plantations à l'automne 2023), dans le but de désimperméabiliser et de végétaliser les espaces publics
- 4 Mettre en sens unique le boulevard Raymond Poincaré, dans la partie longeant le parc de Maurepas (voir plan en page 4)
- 5 Aménager des stationnements longitudinaux sur toute la rive ouest du boulevard, pour permettre l'aménagement de la piste cyclable. Cet aménagement entrainera la suppression de 18 places de stationnement
- 6 Sécuriser les traversées piétonnes en améliorant la co-visibilité entre les piétons et les usagers des voies de circulation. Cette sécurisation nécessitera la suppression de 3 places de stationnement supplémentaires
- 7 Passer le boulevard Raymond Poincaré en zone 30, dans la partie longeant le parc de Maurepas

Les travaux se dérouleront du **lundi 27 février au vendredi 16 juin 2023** (dates prévisionnelles sous réserve des conditions climatiques et aléas de chantier).

Pendant cette période le plan de circulation et de stationnement sera modifié :

- > un sens unique sera mis en place entre le boulevard Paul Painlevé et la rue Bourde de la Rogerie,
- > les rues Victor Basch et Paul Banéat seront mises en impasse,
- > l'accès aux garages ne sera pas maintenu lors de la réalisation des entrées charretières en pavés et lors de la mise en œuvre des enrobés sur la chaussée et le trottoir,
- > le stationnement sera interdit au droit et à l'avancement des travaux.

L'application de la totalité des enrobés sera effectuée en même temps pour toute la section en travaux et nécessitera la fermeture du boulevard dans les deux sens. Une nouvelle communication sera réalisée pour indiquer les dates de fermeture du boulevard.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et vous prions de bien vouloir nous excuser pour ces perturbations.

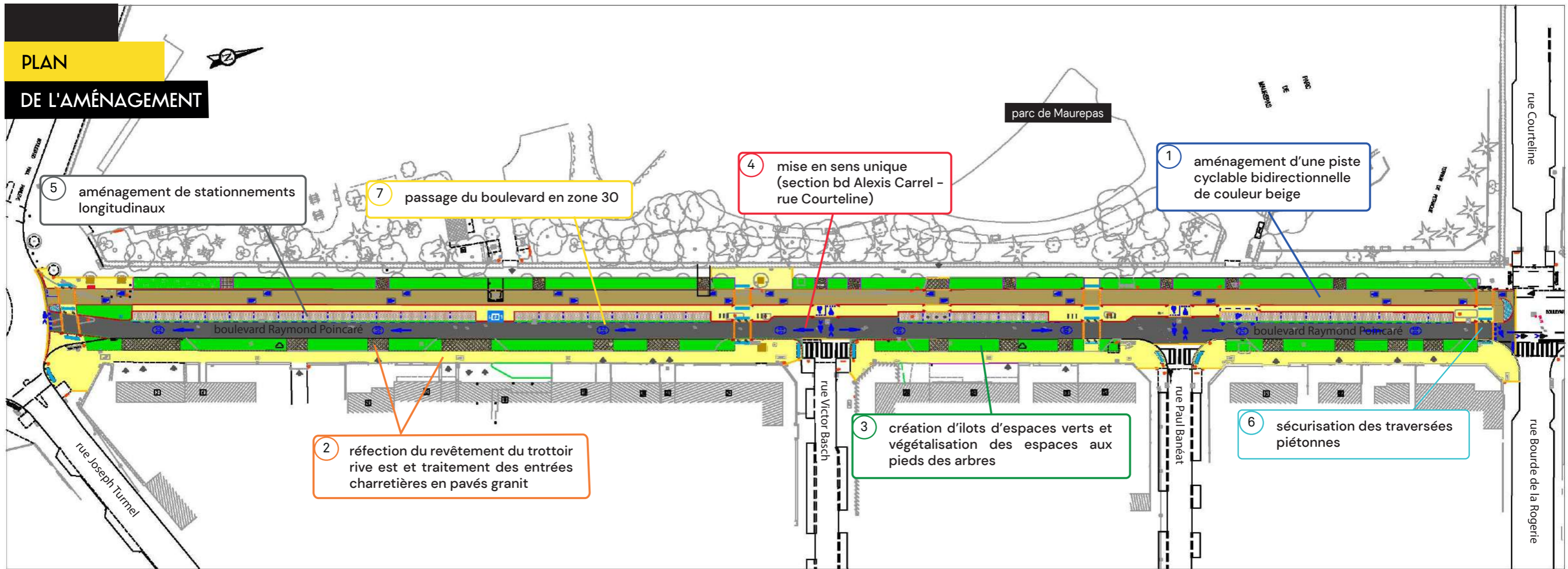
DES QUESTIONS ?

comtravaux@rennesmetropole.fr

06 11 54 24 42

PLAN

DE L'AMÉNAGEMENT



VISUEL

DE L'AMÉNAGEMENT



➤ QU'EST-CE QU'UNE ZONE 30 ?

Dans une zone 30, la vitesse de tous les véhicules est limitée à 30 km/h.

Les avantages :

- > à 30km/h, la rue est **plus sûre**, plus paisible et moins bruyante,
- > le partage de l'espace entre les automobiles, les vélos, les trottinettes et les piétons est **facilité**,
- > Sans y être prioritaire, le piéton s'y déplace en **sécurité** : il emprunte le trottoir et peut traverser facilement, tout en restant vigilant, même en l'absence de passages piétons.

